



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le premier février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, M. LUCAS Marc

Pouvoirs : M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à M. CORRE Daniel, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie, M. SERPETTE Patrick donne pouvoir à M. BLANQUART Jean-Marc, Mme LEGRAS Evelyne donne pouvoir à M. GAULE Sylvain, Mme MARECHAL Laura donne pouvoir à Mme JOURDAN Patricia

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 13



Madame le Maire ouvre la séance à 11 h 35 puis elle procède à l'appel nominal des élus et indique les pouvoirs. Elle constate que les conditions de quorum sont remplies pour que le conseil municipal délibère valablement.

Elle explique à l'Assemblée délibérante la raison du caractère extraordinaire de cette séance du conseil municipal.

En effet, la Commune doit déposer les deux demandes de subvention inscrites à l'ordre du jour du présent conseil municipal extraordinaire au plus tard le 9 février 2025.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

1. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 - Travaux de rénovation et d'éclairage dans la Mairie, l'école et la salle polyvalente de Fontenay-le-Vicomte
2. Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2025 - Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de 3 bâtiments de l'école de Fontenay-le-Vicomte



Point n°1 (délibération n°2025/01) : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 - Travaux de rénovation et d'éclairage dans la Mairie, l'école et la salle polyvalente de Fontenay-le-Vicomte

Après un état des lieux, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de rénovation ainsi que de remplacer des éclairages existants par des LED dans des bâtiments communaux.

En effet, les locaux du 1^{er} étage de la Mairie sont vétustes et nécessitent des travaux de peinture et de rénovation énergétique. Il est également nécessaire de remplacer les faux plafonds et de poser des luminaires en LED dans le bureau de la Directrice, la Salle des Maîtres ainsi que dans les sanitaires de la cantine et la cuisine.

En ce qui concerne la salle polyvalente, ce bâtiment a besoin d'un ravalement, de la pose de films solaires et sa toiture d'un démoussage.

Aussi, les travaux de création, rénovations, équipement des bâtiments et des équipements publics communaux (dont écoles, restaurants scolaires, églises, éclairage), avec priorité donnée aux travaux participant à la stratégie de transition écologique, répondent aux opérations éligibles au titre de la DETR 2025.

Dans ces conditions, la Collectivité sollicite cette subvention pour les travaux suivants :

- Travaux de ravalement des façades et démoussage de la toiture de la salle polyvalente, pour un montant de 19 698,50 HT, soit 23 638,20 € TTC,
- Travaux de film solaire dans la salle polyvalente, pour un montant de 1 616,00 € HT, soit 1 939,20 € TTC,
- Remplacement des faux plafonds et des luminaires par des pavés en LED dans les sanitaires de la cantine et dans la cuisine, pour un montant de 2 406,00 € HT, soit 2 887,20 € TTC,

- Pose de pavés LED dans le bureau de la Directrice et pose d'un faux plafond et de pavés en LED dans la salle des Maîtres, pour un montant de 2 589,00 € HT, soit 3 106,80 € TTC,
- Pose de faux plafond, remplacement de l'éclairage existant par des pavés LED, travaux de peinture et de revêtements de sols dans la salle de réunion et le bureau du Service Social au 1^{er} étage de la Mairie, pour un montant de 9 729,00 € HT, soit 11 674,80 € TTC.

Soit un montant total de travaux qui s'élève à 36 038,50 € HT, soit 43 246,20 € TTC.

La durée des travaux est estimée à 5 mois (date prévisionnelle des travaux : du 01/08/2025 au 31/12/2025).

Les objectifs principaux des travaux de rénovation énergétique visent à réduire l'empreinte énergétique du bâtiment par la baisse des consommations d'énergie.

L'estimation du montant total de cette opération s'élevant 36 038,50 € HT, la Ville pourrait bénéficier d'une subvention maximale de 18 019,00 €, correspondant à 50 % du coût HT de l'opération, conformément au plan de financement suivant :

	Montant H.T.	T.V.A. (20%)	Montant T.T.C.
Travaux de ravalement des façades et démoussage de la toiture de la salle polyvalente	19 698,50 €	3 939,70 €	23 638,20 €
Travaux de film solaire dans la salle polyvalente	1 616,00 €	323,20 €	1 939,20 €
Remplacement des faux plafonds et des luminaires par des pavés en LED dans les sanitaires de la cantine et dans la cuisine	2 406,00 €	481,20 €	2 887,20 €
Pose de pavés LED dans le bureau de la Directrice et pose d'un faux plafond et de pavés en LED dans la salle des Maîtres	2 589,00 €	517,80 €	3 106,80 €
Pose de faux plafond, remplacement de l'éclairage existant par des pavés LED, travaux de peinture et de revêtements de sols dans la salle de réunion et le bureau du Service Social au 1 ^{er} étage de la Mairie	9 729,00 €	1 945,80 €	11 674,80 €
TOTAL OPERATION	36 038,50 €	7 207,70 €	43 246,20 €

Montant DETR (50 % du coût H.T. de l'opération)	18 019,00 €
Fonds propres	18 019,50 €

TOTAL	36 038,50 €
--------------	--------------------

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- De solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025, pour un montant de 18 019,00 €, correspondant à 50 % du montant HT de l'opération, notamment la réalisation de travaux de rénovation à la salle polyvalente et à la Mairie, ainsi que le remplacement des faux plafonds et des luminaires existants par des éclairages en LED dans l'école et dans les locaux de la Mairie.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel.
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.
- De donner pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée par le conseil municipal à l'unanimité :

Voix POUR : 13 Voix CONTRE : 0 Abstention : 0
--

Point n°2 (délibération n°2025/02) : Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2025 - Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de 3 bâtiments de l'école de Fontenay-le-Vicomte

La Ville souhaite poursuivre ses actions en matière de développement durable afin de limiter ses consommations énergétiques par l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de 3 bâtiments comprenant les classes de l'école.

Ainsi, la Ville pourra disposer d'un parc de panneaux solaires photovoltaïques lui permettant de produire une partie de ses consommations électriques.

Ce programme prévoit au préalable la réalisation de travaux de mise en compatibilité des toitures par le renforcement des structures existantes selon le besoin spécifié par les études préalables.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 59 750,00 € HT soit 71 700,00 € TTC décomposé comme suit :

- Renforcement des éléments de structure, pour un montant de 18 000,00 € HT, soit 21 600,00 € TTC,
- Installation des panneaux photovoltaïques, pour un montant de 35 000,00 € HT, soit 42 000,00 € TTC,
- Convention Ingénierie Energétique réalisée par le SMOYS, pour un montant de 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC,
- Suivi et assistance technique sur 15 ans réalisés par le SMOYS, pour un montant de 5 250,00 € HT, soit 6 300,00 € TTC.

La durée des travaux est estimée à 5 mois (date prévisionnelle des travaux : du 01/08/2025 au 31/12/2025).

L'objectif principal de ces travaux visent à réduire l'empreinte carbone par la baisse des consommations d'énergie.

Aussi, ces travaux entrent dans la catégorie des opérations éligibles dans le cadre de la DSIL 2024, notamment la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition écologique des territoires.

L'estimation du montant total de cette opération s'élevant à 59 750,00 € HT, la Ville pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 29 875,00 €, correspondant à 50 % du coût HT de l'opération, conformément au plan de financement suivant :

	Montant H.T.	T.V.A. (20%)	Montant T.T.C.
Renforcement des éléments de structure	18 000,00 €	3 600,00 €	21 600,00 €
Installation des panneaux photovoltaïques	35 000,00 €	7 000,00 €	42 000,00 €
Convention Ingénierie Energétique réalisée par le SMOYS	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €
Suivi et assistance technique sur 15 ans réalisés par le SMOYS	5 250,00 €	1 050,00 €	6 300,00 €
TOTAL OPERATION	59 750,00 €	11 950,00 €	71 700,00 €

Montant DSIL (50 % du coût H.T. de l'opération)	29 875,00 €
Fonds propres	29 875,00 €

TOTAL	59 750,00 €
--------------	--------------------

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- De solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025, pour un montant de 29 875,00 €, correspondant à 50 % du montant HT de l'opération, notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de 3 bâtiments de l'école de Fontenay-le-Vicomte.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel.
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.
- De donner pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

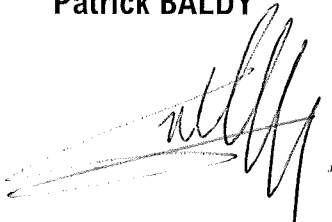
Il est procédé au vote.

Délibération adoptée par le conseil municipal à l'unanimité :

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : 0
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie l'assemblée et clôt la séance à 11 h 45.

Le Secrétaire de séance,
Patrick BALDY



Le Maire,
Valérie MICK RIVES

